

De son élaboration à son adoption, jusqu'à ses futures révisions, cette page permet de suivre la vie du plan local d'urbanisme intercommunal de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

De l'élaboration à l'adoption du PLUi

Cinq étapes ont jalonné le parcours du premier plan local de l'urbanisme de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, élaboré dans une démarche de concertation avec les habitants.

Étape 1 : Diagnostic

Finalités de cette étape : établir un diagnostic complet du territoire et de déterminer ses enjeux d'évolution.

[En savoir +](#)

Étape 2 : Projet d'aménagement et de développement durables

Finalité de cette étape : déterminer la vision politique de l'aménagement et du développement souhaités du territoire à l'horizon 2035.

[En savoir +](#)

Étape 3 : Règlement et zonage

Finalités de cette étape : Définir le types de zone (naturelle, agricole, urbaine, à urbaniser, etc.) du territoire, et les règles applicables à celles-ci.

[En savoir +](#)

Étape 4 : Consultation et partage

Finalités de cette étape : Soumettre le projet de PLUi à l'avis des partenaires institutionnels (Département, Région, Etat). Soumettre le projet de PLUi à l'avis des habitants via l'enquête publique.

[En savoir +](#)

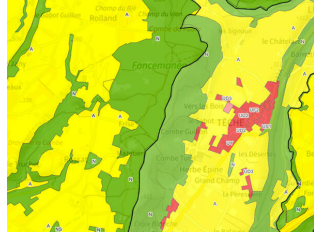
Étape 5 : Adoption et entrée en vigueur du PLUi

Mettre en application les nouvelles règles d'aménagement et d'urbanisme définies par le PLUi validé, pour l'ensemble des 47 communes.

[En savoir +](#)

Et aussi...

Dans la rubrique plan local d'urbanisme intercommunal...



Comprendre le PLUi

Consulter le PLUi

Accueil PLUi